



Assemblée générale annuelle de parents – École Armand-Lavergne 12 septembre 2024 à 19h15

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école primaire Armand-Lavergne tenue le jeudi 12 septembre 2024 à 19h15 au gymnase de l'école située au 2600 rue Fletcher, Montréal, H1L 4C5

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 19h25

Prise de présences : voir liste des présences jointes en annexe

Ouverture de l'assemblée par Monsieur Kaven Morasse, président sortant du CÉ, à 19h25. Il coanime la rencontre avec madame Sophie Quintal, directrice de l'école. Ensemble, ils souhaitent la bienvenue à l'ensemble des parents et les remercient de leur présence.

2. ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 19h28

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Kaven Morasse que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé. Il est secondé par madame Joëlle Compte.

La lecture de l'ordre du jour est faite par le président sortant, monsieur Kaven Morasse.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. DÉSIGNATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE

Madame Sophie Quintal propose monsieur Kaven Morasse pour agir en tant que président de l'assemblée générale. Elle est secondée par madame Geneviève Bois.

Adopté à l'unanimité

Président de l'assemblée monsieur Kaven Morasse

4. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kaven Morasse **QUE** madame Sandra Thériault agisse à titre de secrétaire d'assemblée. Il est secondé par madame Geneviève Bois.

Adopté à l'unanimité

Secrétaire de l'assemblée générale : Sandra Thériault

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS TENUE EN DATE DU 14 SEPTEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kaven Morasse que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents du 14 septembre 2023 soit adopté. Il est secondé par madame Véronique Kanemy.

Adopté à l'unanimité

Le procès-verbal du 14 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

6. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis en conformité avec *l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique*.

7. PRÉSENTATION DE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/conseils-comites/conseil-etablissement/>

En appui à la capsule d'information projetée à l'assemblée, monsieur Kaven Morasse prend la parole afin d'ajouter quelques commentaires qui expliquent davantage le fonctionnement et le rôle d'un conseil d'établissement.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Kaven Morasse fait la présentation de quelques faits saillants du rapport annuel du Conseil d'établissement. Voir le rapport annuel 23-24 en annexes.

9. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT que monsieur Kaven Morasse ne se représente pas comme parent du Conseil d'établissement; **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Kaven Morasse, secondé par madame Éliane Jobin, que madame Sophie Quintal agisse à titre de présidente d'élection.

Adopté à l'unanimité

Madame Sophie Quintal est désignée comme présidente d'élection.

10. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

Monsieur Morasse explique le vote et les postes à combler pour la prochaine année. Il invite les gens à se présenter avant le vote aux autres parents.

La présidente d'élection demande si des gens s'opposent à un vote à main levée compte tenu du nombre de personnes dans l'assistance. Le vote se fera à main levée.

Adopté à l'unanimité

L'assemblée procède au vote à main levée.

11. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- 2 postes à combler pour un mandat de 2 ans
- 1 poste à combler pour un mandat d'un an.

Dévoilement des résultats

Les 3 membres élus sont :

1^{er} mandat de deux ans : Éliane Jobin

2^e mandat de deux ans : Véronique Kanemy

3^e mandat d'un an : Baby Bazinga

12. ÉLECTIONS DES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au Conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

- 2 postes à combler pour un mandat d'un an

Dévoilement des résultats :

Les deux membres substituts élus sont :

- Gabriel Bourgeois
- Jamil Bayor

13. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

Un vote parmi les 5 parents élus au CÉ pour le représentant

Un représentant par CÉ des écoles du CSSDM, une rencontre par mois. Il est la courroie de transmission de l'information entre le CSS et l'école. Il y a 200 membres dans le comité.

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Dévoilement des résultats

- Baby Bazinga

Élu par acclamation comme représentant du comité de parent.

14. ÉLECTION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée souhaite élire un substitut au représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;
Un vote parmi les 4 autres parents élus au CÉ pour le substitut

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Dévoilement des résultats : Geneviève Bois

Élue par acclamation comme membre substitut pour siéger au comité de parents

15. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « **OPP** »). **CONSIDÉRANT** qu'elle doit en déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres; **IL EST PROPOSÉ** par madame Sophie Quintal qu'un OPP soit créé. **Un vote est tenu.**

Adopté à l'unanimité.

IL EST PROPOSÉ de nommer l'OPP de la manière suivante : OPPAL

Adopté à l'unanimité

L'organisme participatif des parents de l'école Armand-Lavergne portera le Nom :
OPPAL

COMPOSITION DE L'OPP :

Liste des parents intéressés à devenir membres de l'OPPAL : Les parents intéressés manifesteront leur intérêt et donneront leur nom à madame Sophie Quintal. Elle communiquera avec eux par la suite.

16. FORMATION D'UN COMITÉ DES UTILISATEURS DU SDG

Madame Sophie Quintal questionne l'assemblée au sujet de la volonté des parents-utilisateurs du SDG de se doter d'un comité des utilisateurs du SDG. **Un vote est tenu.**

Les parents acceptent que ce comité soit mis en place.

Accepté à majorité

Un comité des utilisateurs du SDG est formé.

- **Quatre personnes sont intéressées dans l'assemblée**

Composition du comité des utilisateurs du SDG :

- Liste des parents qui souhaitent devenir membres du comité des utilisateurs du SDG : Les parents intéressés manifesteront leur intérêt et donneront leur nom à madame Sophie Quintal.

17. POINT D'INFORMATION

17.1. Mot de la direction

Madame Quintal, référence à la présentation du début de la rencontre.

18. PAROLE AU PUBLIC – PÉRIODE DE QUESTIONS

Question par rapport au Service de Garde (affiche qui est rendue pâle)

19. VARIA – POINTS DIVERS

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 20 h 29.

Levée de l'assemblée proposée par monsieur Kaven Morasse.


Président (e) direction, le cas échéant


Secrétaire d'assemblée